



N° SAU/047 - 15 février 1962

LE RETOUR A DIEU DANS L'ISLAM POPULAIRE MAGHREBIN

Le musulman, pas plus qu'un autre homme, n'est dépourvu de la voix de la conscience qui, au fond de son cœur, lui permet de reconnaître s'il est ou non en conformité avec la loi naturelle ; il sait bien, en outre, quand il dépasse les limites fixées par Dieu dans le Coran, puisque pour lui la volonté divine est exprimée dans le Coran. Nous avons vu, en effet, que la mentalité populaire au Maghreb avait une certaine notion du péché (1).

La notion de retour à Dieu, de repentir ("tawba") a, elle aussi, été évoquée à propos de la mort du musulman (2). Mais il est bon de revenir ici sur elle, ainsi que sur le pardon divin.

Pas plus pour l'idée musulmane de contrition que pour d'autres valeurs islamiques, nous ne pouvons faire d'équivalence avec nos propres manières chrétiennes de penser ces réalités religieuses. Elles ne s'identifient pas purement et simplement. Nous verrons néanmoins que les aspects positifs ne manquent pas, mais que, là encore, c'est une question d'éducation et de rectification de ces valeurs coraniques.

Après avoir résumé les positions du Coran et de la pensée musulmane, nous nous arrêterons surtout à la mentalité populaire.

Le retour à Dieu occupe une place importante dans la piété musulmane. Tous les croyants sincères ont conscience qu'il leur faut revenir à Dieu après la faute.

Le CORAN (3) emploie quatre-vingt sept-fois les mots dérivés de la racine TaWaBa. La sourate neuvième porte elle-même le nom de "tawba". Ce terme indique aussi bien une attitude de Dieu qu'une attitude de l'homme. Parmi les attributs coraniques de Dieu nous trouvons celui de "tawwâb", Dieu est "Celui-qui-revient" : "Il revient de sa rigueur envers l'homme pécheur". C'est là une des manifestations et un des signes de Sa miséricorde et de sa sagesse. Dieu est ainsi miséricordieux et pardonnant envers ceux qui se repentent d'avoir péché (2,35/37 ; 20,120/122 ; 2,183/187 ; 5, 75/71 ; 3,123/128 etc.) Cependant, certains ne peuvent attendre que Dieu revienne de sa rigueur : les infidèles par exemple (4,22/18). En tout cas, "revenir" pour Dieu c'est "suspendre le tourment qui devait échoir au pécheur, lui pardonner et effacer sa faute, et cela par pure miséricorde".

Quant à l'homme musulman, une de ses qualités essentielles, selon le Coran, est qu'il revienne à Dieu (9,113/112 ; 66,5). Il est alors l'objet d'une attention particulière de Dieu (2,222). Ce retour consiste à revenir sur les fautes commises : péchés d'ignorance, apostasies, calomnies, injures, adultères, hypocrisies, etc... Retour loyal, accompagné d'une réforme de la conduite, de la foi et de la pratique des bonnes oeuvres, des prières et aumônes, bref, de la réintégration dans le chemin de la

bonne direction (l'Islam et le message coranique) (66,8 ; 2,155/160 ; 19,61/60 ; 9,5,11 ; 20,114/112, etc). Cependant, Dieu n'est jamais contraint de récompenser l'homme repentant. Parfois, le retour n'est pas reçu : ceux qui, retombés dans l'infidélité, s'obstinent dans celle-ci (ce sont des Égarés 3,84/90).

Ces attitudes de Dieu et de l'homme sont négatives (abandon de la rigueur ou du péché) et positives (miséricorde d'une part, foi et soumission d'autre part). Mais la différence est que l'homme, lui, se retourne vers Dieu, tandis que Celui-ci ne fait que changer d'attitude (4).

Dans les TRADITIONS (hadith) le retour de Dieu est présenté comme répondant à celui de l'homme. "En vérité, le Dieu Très Haut agréé le repentir de son serviteur, ne viendrait-il à résipiscence qu'un jour avant sa mort, qu'une demie journée avant sa mort, tout juste le temps (avant) qu'il faut pour faire un petit somme, tant qu'il n'est pas suffoqué par le rôle de la mort". Des restrictions sont mentionnées : les convertis à l'Islam retournant dans leur infidélité première, ceux qui boivent du vin après la deuxième rechute.

Qu'en a dit par la suite l'ENSEIGNEMENT THEOLOGIQUE ? (5). Les manuels distinguent trois éléments dans cette notion de "tawba" : cesser de commettre la faute (et en éviter l'occasion) regretter de l'avoir commise, et cela à cause de Dieu ("Li wajh Allah", pour la face de Dieu) prendre la résolution de ne plus la commettre. On est tenu, en outre, de réparer adéquatement, s'il s'agit d'un tort causé au prochain. Vis à vis de Dieu, il n'est pas question de réparation : le pécheur désobéit bien à la loi divine, mais cette désobéissance n'atteint Dieu en aucune façon.

Si nous comparons cette notion avec le repentir chrétien, il faut dire, avec Louis Gardet, que "compte tenu des seules notions en jeu, c'est tantôt par "attrition", et tantôt par "contrition que devrait se traduire "tawba", la différence ne pouvant être prise, au surplus, que du contexte psychologique". De part et d'autre, ce sont les conceptions même du péché qui sont en jeu, ainsi que le retour à Dieu sous le signe de l'amour ou non. Le musulman, de style traditionnel, n'a envers Dieu qu'une attitude intérieure de serviteur ("abd"), avec des sentiments de soumission ("islam") et d'endurance ("çabr") et non pas d'amour. Le repentir, rendu parfait par la charité, n'est certes pas impossible au musulman, car la grâce du Seigneur sollicite tout homme dans ce sens, mais nous savons que l'Islam orthodoxe officiel ne porte pas dans cette direction d'amour de Dieu.

Cette "tawba" est-elle obligatoire pour l'homme pécheur ? En général, les théologiens musulmans répondent par l'affirmative, mais cette contrition n'engage pas en fait, le salut éternel. Quelles que soient ses fautes, le musulman, mourant dans son statut de "croyant" musulman, est garanti de son salut éternel. Tel est bien l'enseignement courant : même coupable de "grandes fautes", le musulman finit toujours par entrer au paradis, et cela sans repentir. Dieu fait ce qu'il veut, en fin de compte : il sauve qui il veut et damne qui il veut. D'ailleurs, Dieu ne pardonne pas véritablement le péché, il le couvre simplement, il n'en tient pas compte et il consent à ne pas le punir. La "tawba" n'est donc pas obligatoire pour le salut, sauf s'il y a eu péché d'apostasie. Mais un musulman est sûr d'être sauvé s'il meurt en prononçant sincèrement la "chahâda", ou profession de foi ; ce n'est donc pas alors la charité qui sauve (la foi vive, informée par la charité, disons-nous), mais la foi seule. A l'heure de la mort, seule une lumière divine intérieure peut donc aider une âme droite, à une attitude intérieure d'amour envers Dieu, la sollicitant à briser ses cadres habituels.

La "tawba" n'est point la "condition" du pardon, Dieu peut ou non l'agréer et, en fin de compte, le sort de celui qui ne s'est pas repenti n'est pas tellement différent du sort du musulman qui fait retour vers Dieu, Dieu peut pardonner, "effacer" le péché, selon son bon plaisir. Seul le cas de l'infidèle ("kâfir") nécessite le repentir pour que Dieu pardonne ; et, en cas de non repentir, c'est l'enfer éternel, alors que, pour les musulmans même grands pécheurs, cette peine ne saurait être éternelle, mais seulement temporelle (8).

Nous voyons donc, une fois de plus, que dominant par dessus tout les notions de Toute-Puissance divine et d'arbitraire de la Volonté divine. Dieu transcende tout ce que nous pouvons imaginer humainement en fait de justice, de repentir, de pardon, etc. Le mieux est de s'en remettre à Lui dans l'obscurité de la foi et dans l'abandon ("tawakkul").

Quant aux spirituels et aux mystiques musulmans, le Père de Beaurecueil (7) dégage ainsi les traits caractéristiques de leur mentalité à ce sujet, La "tawba" est comprise comme un "mouvement de retournement intérieur", indépendamment des objets sur lesquels elle pourra porter, Au plan du comportement extérieur, elle est passage de la désobéissance à la soumission aux préceptes coraniques, ceci correspondant à un retournement intérieur. En même temps, c'est de Dieu qu'on

implore le pardon. Le pécheur saisit la gravité de son état, le contraste entre les bienfaits de Dieu et les écarts de conduite dans lesquels il vit. Quant à Dieu, Il "n'est intéressé par la faute que dans la mesure où elle est l'occasion de manifester Sa miséricorde ou Sa justice, mais elle ne l'atteint aucunement, même dans Sa gloire intrinsèque". Le pécheur repentant est triste non d'avoir frustré Dieu d'un honneur ou d'un amour qui lui était dus, mais de sa propre déficience et impuissance à suivre la loi positive religieuse (8), Aucune mention de la réparation n'est faite, sauf lorsqu'il s'agit de la loi et d'autrui (9). Envers Dieu, il n'y a rien à réparer : la faute ne l'atteint pas et Il l'a effacée par son pardon.

La MENTALITE POPULAIRE au Maghreb connaît la notion de repentir et de retour à Dieu, Différents termes sont, du reste, employés pour en parler. Ainsi, celui de "tawba" : retour à l'observation des règles de la loi positive d'abord et, en conséquence ; l'abandon de la vie de péché et des égarements ; renoncer au péché doit donc être constatable extérieurement dans le comportement, Le terme "nadâma" signifie le regret d'avoir péché et d'avoir commis une action préjudiciable au pécheur lui-même, qui devra "payer" ; le jour du jugement sera le "jour du repentir" ("yawm an-nadâma"). Demander pardon Dieu s'exprime de diverses manières, soit à partir du verbe "tâba", soit à partir du verbe "ghafara" (par exemple : "astaghfiru llah"),

Dans l'esprit des gens, "réparer le péché" signifiera le plus souvent, compenser une mauvaise action par une bonne qui rétablira la balance entre le bien et le mal, En se servant du verbe "fadâ", on exprime la notion de rachat et de rançon, normalement donc un acte de charité sociale accompli pour se racheter de ses péchés, soit de son vivant, soit même après sa mort.

Mais que disent les gens à ce sujet ?

1° - Sur le pardon des péchés par Dieu :

- "Allah est clément et miséricordieux pour les siens, musulmans". D'ailleurs si Dieu ne pardonnait pas, ajoute-t-on, son paradis resterait vide !
- "La grandeur infinie de Dieu, sa volonté sans limites constitue la cause et la loi de tout être vivant et elle ne peut être brisée ou influencée par le défi, la résistance ou même la soumission de l'homme. Aussi, dès sa naissance, le sort de tout humain est décrété, inscrit sur son front et rien ne peut aller contre ce décret, ni les bonnes actions ni les mauvaises".
- "A la mort, chacun trouvera la part qui lui est destinée : le ciel ou l'enfer" (non éternel pour les musulmans) (10).

2° - Sur la réparation des péchés :

Par la Chahada

- "Le dernier des dévoyés, des ivrognes et des joueurs de cartes, s'il meurt en prononçant la chahâda, sera sauvé".

Cependant l'homme de bon sens admet facilement que cela ne vaut pas si les œuvres sont mauvaises. Mais la réaction musulmane reprend vite le dessus et on affirme qu'il est nécessaire de "chahâder" quand même et qu'en fin de compte cela suffit pour être sauvé. Les infidèles iront au feu éternel s'ils ne "chahâdent" pas : tout au plus, ce feu sera-t-il, pour eux, plus ou moins "noir" selon la quantité de mauvaises ou de bonnes actions accomplis par eux en ce bas monde.

Par l'intercession du Prophète Mahomet

- "Quand un homme demande pardon à Dieu en faisant mention du Prophète, Dieu lui pardonne à cause de l'intercession du Prophète".

Sans vouloir nous étendre ici sur cette question de l'intercession de Mahomet, disons que le Coran semble, en fait, n'affirmer qu'une seule fois le fait positif de cette intercession ("chafâ'a") ; encore le texte semble-t-il viser non pas le Prophète, mais les anges... (11) Il est certain, en tout cas, qu'il y eut, au cours de l'histoire religieuse musulmane, une idéalisation de Mahomet (12) et

qu'actuellement on trouve, dans le peuple, une confiance très grande en l'intercession de Mahomet pour les siens. Les livres, les règles de confréries insistent sur l'importance de "l'appel sur le Prophète des bénédictions divines" et font multiplier les invocations ; appeler les bénédictions de Dieu sur le Prophète, c'est s'attirer les grâces de Dieu sur soi-même et éviter le feu de l'enfer, etc...

Par la prière

L'homme du peuple, réagissant en musulman, est convaincu que la prière allège le poids des péchés, mais ceux qui sont instruits en science religieuse précisent qu'elle n'obtient que le pardon des "petites fautes". Les prières rituelles quotidiennes effaceraient les fautes et, pour certains, les ablutions précédant ces prières répareraient aussi les péchés. La prière du vendredi aurait même davantage de valeur que celles des autres jours.

Toutefois, réagissant en homme de bon sens, le musulman du peuple admet assez facilement que les ablutions, et même la prière, ne remettent pas automatiquement les péchés, s'il n'y a pas de repentir : "L'eau lave le corps mais non l'âme". Du reste, les gens instruits savent bien que les traditions, recommandant la prière et les ablutions pour retrouver la pureté, concernent les fautes légales et les impuretés légales (par exemple, celle des relations sexuelles) et non pas les péchés intérieurs.

Par le pèlerinage

- "Ton pèlerinage a été pieux et tes péchés ont été pardonnés", dit-on à un musulman arrivant de La Mecque, "Vous êtes revenus aussi purs qu'au jour de votre naissance" disait un marabout à un groupe de pèlerins.

Mais là encore, le Maghrébin, avec son bon sens, approuve lorsqu'on fait remarquer que le principal est la conversion du cœur et le changement de vie : Un pieux pèlerinage est celui après lequel on ne commet plus le péché.

Par le jeûne

- "Le poids de ses péchés sera allégé pour celui qui fait bien son ramadhan", entend-on dire, bien que ce jeûne du mois de ramadhan ne comporte pas d'abord une valeur pénitentielle comme notre carême. Mourir pendant ce mois (et surtout durant la 27^e nuit, celle du Destin) est une grâce (car on va directement au paradis). La mort en "chahadan" et la mort en jeûnant revêtent, pour ainsi dire, le même caractère de profession de foi musulmane.

Mais les musulmans savent réagir contre les positions extrêmes. En tout cas, nous voyons que, comme expiation de certaines fautes légales, on impose au coupable des jours de jeûne. Certains s'obligent même, eux-mêmes, à des jours de jeûne supplémentaires, pour expier les péchés de jeunesse : "Je jeûne pour faire pénitence afin que Dieu me pardonne mes fautes".

Par la souffrance.

- "La maladie allège le poids des péchés".
- "Un jour de maladie fait disparaître une année de péchés". (Trois jours de fièvre et l'homme est débarrassé de tous ses péchés, redevenu comme l'enfant qui vient de naître".

Des traditions vont dans le même sens : celui, par exemple, qui se couche fatigué du labeur accompli dans la journée pour gagner honnêtement son pain, se réveille le lendemain ayant ses fautes pardonnées. Les gens pensent aussi que ceux qui meurent de mort violente (particulièrement cruelles), et surtout la femme qui meurt en couches, vont directement au paradis, à cause des souffrances supportées. Il en est de même pour ceux qui meurent à la guerre sainte ou en pèlerinage. La souffrance morale est, elle aussi, méritoire : perdre un petit enfant est ainsi l'assurance de ne pas être bridé dans l'autre monde.

Par les bonnes oeuvres

Toute bonne action envers le prochain est méritoire et neutralise les péchés : visiter un malade, employer pour les autres son influence, porter un mort, conduire un aveugle, faire un bout de chemin avec l'hôte de Dieu qui prend congé, etc... L'œuvre de charité par excellence est l'aumône envers les pauvres et la générosité dans l'hospitalité. Innombrables sont les histoires qui pourraient être racontées à ce propos :

- "Un pécheur, à chaque péché qu'il commettait, mettait un petit caillou dans une gargoulette, Celle-ci était bientôt pleine, quand, un soir, un mendiant vint demander à cet homme la charité. Il lui donne un plat de couscous et meurt dans la nuit même... et est sauvé. Dieu avait trouvé que le nombre des grains de couscous donnés au pauvre était exactement le même que le nombre de cailloux contenus dans la gargoulette".

Par le repentir

Personne ne nie l'efficacité du repentir ; sa valeur est reconnue, de même que l'on sait que Dieu pardonne à qui regrette ses fautes :

- "L'homme n'a que des regrets, qu'il pense au bien ou au mal qu'il a fait, Quand il se rappelle ses bonnes actions, il dit : "Que n'en ai-je fait davantage ! Quand il se rappelle ses fautes, il dit : "Comment, au jour du jugement, oserai-je me présenter devant Dieu !".
- "Celui qui refuse de faire pénitence et qui continue à pécher, ressemble à un chameau qui, ayant une épine dans le pied, frappe du pied par terre et ne s'aperçoit pas qu'il l'enfoncé toujours davantage".
- "Que vingt justes implorent Dieu, Dieu pourra ne pas les écouter. Mais qu'un pécheur prie Dieu de l'aider à revenir dans le bon chemin, Dieu l'exaucera aussitôt".

Ce repentir sincère, comme il a déjà été dit, consiste avant tout à cesser de mal agir. Des gens instruits distinguent le repentir de l'esclave, craignant le châtement (c'est le fait de la grande majorité des humains) et le repentir de l'homme libre, redoutant la honte devant Dieu (ce serait le degré des prophètes). En hommes de bon sens, le musulman sait parfaitement que ce repentir ne doit pas être hypocrite ou purement superficiel. Ses qualités seront donc la sincérité et la volonté d'obéir à Dieu. En outre, tous les péchés doivent être regrettés :

- "Qui regrette un péché sans regretter l'autre, n'obtiendra le pardon d'aucun. On est, aux yeux de Dieu, ou pénitent ou pécheur ; on ne peut être les deux en même temps".

Enfin, l'homme doit garder confiance en la miséricorde divine jusqu'au dernier soupir :

- "Dieu a dit : tant que l'âme est dans la poitrine, ne désespère pas, ô homme, de ma miséricorde".

Il est facile de remarquer qu'au cours de leur vie, les musulmans du peuple, de style plutôt traditionnel, ont souvent à la bouche des formules de demande de pardon aussi bien pour leurs propres péchés, que pour ceux des autres. Les vieux et les vieilles, surtout, essaient de rétablir la balance en faveur du bien par des jeûnes supplémentaires, des récitation de chapelet, des aumônes, etc... afin d'obtenir leur pardon et en esprit de réparation. Chez les membres des confréries religieuses, particulièrement, nous retrouvons ces pratiques, ces formules et cet esprit où nous discernons les éléments d'une contrition sincère (13).

A l'heure de la mort, le pieux musulman redit la "chahâda" (c'est elle qui le sauve, dans l'esprit de l'Islam), pardonne à ceux qui l'ont offensé et demande pardon à tous ceux qu'il a lui-même lésés. Il fait des legs pieux en réparation de ses fautes. Les assistants aident le mourant dans ses actes et ces dispositions, lui suggérant de pardonner, lui proposant des exemples d'actes charitables (faire creuser un puits pour l'utilité de tous, en pays aride ; laisser de l'argent afin de faire le couscous aux récitateurs du Coran après la mort du donateur, pour les pauvres, ou pour les repas funèbres etc...) Les visiteurs viennent aussi lui demander pardon et l'assurer de leur pardon (14).

Il est certain qu'en tant qu'hommes de bon sens, des musulmans semblent parfois, compte tenu des expressions employées, s'élever à la vraie notion de contrition : regret de la faute, pour Dieu seul,

et ferme propos. Mais il est non moins certain que l'idée de réparation à l'égard de Dieu fait toujours défaut et que le regret vise surtout le préjudice commis envers le pécheur lui-même. Au Maghreb, le retour à Dieu paraît surtout polarisé par le fait de revenir aux observances légales extérieures, sans toutefois que le sentiment intérieur soit positivement exclu. Enfin, le souci de compenser par de bonnes actions les mauvaises fait quelquefois penser à une sorte de marché ; des orientalistes parlent de "marchandage moral".

Ces insuffisances et ces erreurs ont évidemment besoin d'être purifiées et rectifiées. Ce qui est positif doit être conservé et complété.

Un musulman contemporain, M. Hamidullah, pense que faire l'aumône, se repentir et demander pardon à Dieu par l'intermédiaire et par l'intercession du Prophète est "une manière islamique d'accomplir la confession" (15). Mais des réflexions entendues évoquent, elles, parfois, un véritable déchirement intérieur : "Vous avez de la chance, vous catholiques, d'avoir la confession ; Nous musulmans, cela nous manque ; on demande pardon à Dieu et on ne sait même pas s'il nous a pardonnés". "Vous avez de la chance, vous chrétiens, d'avoir la confession, disait pareillement une Algérienne, nous ne savons jamais si nous sommes pardonnés".

Besoin de se confier à quelqu'un, certes, mais aussi, pour l'un ou l'autre, davantage, semble-t-il : désir de se savoir purifié au plus profond de son être.

Si certains musulmans sont sans inquiétude, s'en remettant à Dieu miséricordieux et à leur qualité de musulmans, combien d'autres paraissent se débattre, seuls, avec leur conscience et leurs chutes, en face de Dieu qui semble ne pas répondre.

En tout cas, nous voyons que, sur ce point des réalités religieuses, comme sur d'autres, de réelles valeurs positives existent qu'il ne faut pas laisser dans l'ombre. L'éducation consistera, là encore, à faire appel au bon sens humain et à collaborer avec la grâce du Seigneur qui, elle, sollicite l'âme dans le sens du bien, de la droiture et de l'amour. Le retour à Dieu ne consiste pas uniquement à faire des gestes extérieurs, mais, intérieurement, à opérer un retournement total de l'âme se détachant du péché et s'orientant vers l'amour de Dieu, qui agit dans ce sens. Telle est bien la vraie conversion du cœur (16).

NOTES

1. COMPRENDRE, série saumon, n° 40, du 15/4/61, "Le péché dans l'Islam populaire maghrébin".
2. COMPRENDRE, série bleue, n° 20, du 15/1/60, "La mort du musulman et nous chrétiens".
3. Sur ce sujet, voir S. de Laugier de Beaurecueil, o. p. "Le retour à Dieu (tawba) élément essentiel de la conversion selon Abdallah Ansari et ses commentaires" dans les Mélanges de l'Institut d'études orientales du Caire, (MIDEO), t. 6, 1959-1961, p. 56-62 pour le Coran et les traditions.
4. Autres notions coraniques en rapport avec ce retour : imploration du pardon divin ("istighfâr"), résipiscence ("inâba"), regret ("nadâm", "nadâma") etc.
5. Voir l'excellente étude de L. Gardet, "Repentir humain et pardon divin" dans "Les Fins dernières selon la Théologie musulmane" II, Revue thomiste, 1957, n° 2, pp. 261-266.
6. Les réformistes égyptiens du début du siècle admettaient un enfer éternel pour les musulmans, retrouvant ainsi les anciennes positions de l'école théologique du mu'tazilisme. Le Cheikh Abdouh, affirmait donc que tout musulman, péchant gravement et ne se repentant pas, n'est musulman que de nom et qu'il sera éternellement damné : "L'endurcissement dans la désobéissance avec l'absence de tout sentiment de crainte ou de repentir est incompatible avec la foi en la Grandeur de Dieu, Sa véracité dans les promesses de récompense et de châtement". Son disciple, Rachid Ridah, disait lui aussi que le vrai musulman serait sauvé du feu éternel, mais le vrai seulement, c'est-à-dire celui dont la vie est conforme aux principes qu'il professe. Celui, au contraire, dont la foi n'est que nominale, sans pouvoir sur la vie, ira au feu éternel (Voir J. Jomier, "Le commentaire coranique du Manâr, Paris, G. P. Maisonneuve, 1954, pp. 143-146).
7. MIDEO ; op, cit., pp. 106-110.
8. "Hozn" rend ici l'idée de tristesse ; "attrition" risquerait d'être équivoque, précise le Père de Beaurecueil, "Quiconque transgresse les lois de Dieu se lèse soi-même" (Coran 65,1) – cf. Henri Teissier, "Le zolm dans le Coran d'après la Doctrine de Kamel Hussein", MIDEO, t. 4, 1957, op. 255-361 : le pécheur est "injuste envers lui-même", or comme il ne convient pas d'être injuste envers soi-même, il faut revenir au bien et à la loi de Dieu. Le Père de Beaurecueil fait remarquer qu'aucun des motifs de notre "acte" de contrition, utilisé dans

L'Église latine, n'est invoqué dans le retour à Dieu des musulmans. Et il formule ainsi un acte de repentir conforme à la conception musulmane de Dieu : "Mon Dieu, j'ai un très grand regret de Vous avoir désobéi, parce que Vous êtes le Seigneur Tout-Puissant auquel toute créature doit se soumettre, sous peine d'encourir les châtiments que Vous avez fixés. Confiant dans votre Miséricorde, j'implore votre pardon. Je prend la résolution d'être désormais fidèle à toutes les prescriptions de votre Loi, si telle est votre volonté, et de rattraper ou de compenser autant que faire se peut, mes négligences, afin d'avoir accès aux récompenses du Paradis".

9. Le Cheikh Shaltut, recteur d'Al Azhar, dans un recueil de causeries à la Radio du Caire ne mentionne que la réparation envers la Loi et envers autrui.
10. A noter qu'au Maghreb, les mozabites (doctrines ibadites) pensent que celui qui meurt sans avoir fait pénitence de ses péchés, même s'il est musulman, sera condamné au feu éternel, le salut exigeant la foi et les œuvres.
11. L. Gardet, op, cit. pp, 266-269.
12. COMPRENDRE, série saumon, n° 10 du 5/9/56, "La fête du Mouloud et l'idéalisation de Mahomet".
13. En Algérie, à Djelfa, chez les Ouled Nayl, on signale cette formule : "Je demande pardon à Dieu ; sorti des mains de Dieu, nous retournons à Lui ; je demande pardon à Dieu ; sorti des mains de Dieu, nous revenons à la pratique de la religion".
Il serait trop long d'aborder cette pratique de la pénitence dans les confréries religieuses au Maghreb, Le premier principe de la voie ("tariqa") des Rahmaniya, par exemple, est précisément la "tawba", la pénitence, avec le repentir, la suppression de la faute et la résolution de ne plus retomber dans le péché.
14. Ce pardon mutuel n'est pas sans grandeur et sans beauté. Il se pratique encore, entre hommes, à l'Aïd el Kébir, à la porte de la mosquée ; entre femmes également lors des visites réciproques durant les jours de cette fête. "Mon Dieu, pardonnez à tous par considération pour le Prophète !" dit l'un, "Mon Dieu, pardonnez à tous par considération pour le Prophète, le médiateur", répond l'autre.
En Kabylie, nous voyons le poète Si Mohand, exilé, se lamenter de son isolement : il ne peut pas, lors de la fête, embrasser ses compatriotes en signe d'amitié et comme une "espèce de confession" réciproque :
"L'aïd tomba un lundi
Mon pauvre cœur fut tout attristé
N'ayant personne avec qui s'embrasser"
(S, Honnie, "Recueil de Poésies Kabyles", Alger, 1904, p. 93).
Cependant, ici comme pour la charité (Cf. COMPRENDRE, série bleue, n° 17, du 27/10/58 "Charité chrétienne et fraternité musulmane"), ne faisons pas d'équivalence pure et simple avec notre façon chrétienne de comprendre le pardon. L'amour change complètement la signification de la fraternité : le chrétien pardonne par amour (un amour qui est participation à celui de Dieu).
15. Revue de la "Pensée Chiite" (Paris), n° 4, 1960, p. 14, M. Hamidullah se réfère au Coran 58,12-13 (cf. 4,64 ; 63,5 où les pécheurs sont invités à demander pardon à Dieu par l'intermédiaire du Prophète). Notre auteur, écrit dans sa traduction française du Coran (Paris, Le Club français du Livre, 1959, p. 537) que l'institution de la confession est inconnue en Islam, mais que le "tête-à-tête" avec le messager, dont il est parlé en 58,12, est à mettre en relation avec "la pratique de la confession devant le prophète" de 4,64. On réglementa cette "confession" lorsqu'elle prit des proportions considérables, en la faisant précéder d'une aumône aux pauvres. Selon M. Hamidullah, toujours, "Dieu rappela donc (ici) ce qu'il avait révélé en 11,114 : un bien efface le mal déjà commis".
16. COMPRENDRE, série bleue, n° 29, du 1/8/61 ; "Le salut des musulmans".

TEXTES

Extrait de "El-Irchad" (la bonne direction) de l'imam al-Haramain, surnom d'al-Juwayni, (1028-1085), trad, par J-D. Luciani, Paris, Leroux, Coll, du Centenaire de l'Algérie, 1938. El-Haramain fut le maître en théologie de Ghazali ; son ouvrage, dans la ligne de la théologie dominante (l'Ach'arisme), ne serait, d'après l'auteur lui-même, qu'un résumé catéchistique d'une œuvre plus importante.

(Situation du croyant mourant en état de péché, p. 332)

"Le croyant qui meurt en état volontaire de désobéissance ne doit pas être considéré comme voué certainement à la damnation. Son sort est entre les mains du Seigneur. Si Dieu le punit, il le fait dans sa justice, et s'il ne le punit pas, c'est dans sa bienveillance et sa miséricorde. Ceci ne répugne ni à la raison, ni au dogme. Telle est la doctrine des savants de Basra, et de quelques savants de Bagdad. Mais beaucoup de Mu'tazilites de cette dernière ville ont soutenu que le pardon n'est pas permis à

Dieu, et qu'il est obligé d'infliger au pécheur impénitent un châtement éternel. Ce qu'ils disent là est un défi à la raison. Tout le monde comprend la beauté du pardon et de l'indulgence pour celui qui fait le mal. Cela est indiqué et recommandé par le dogme. Or, si c'est, pour l'un de nous, une bonne action d'oublier une offense malgré le plaisir de se venger et de calmer son ressentiment, malgré les préjudices auxquels il s'expose en réprimant sa colère, à plus forte raison le pardon est-il beau de la part du Seigneur, qui est exempt de tout besoin, et qui a le privilège légitime de l'indépendance. La doctrine des Mutazilites de Bagdad revient à nier la générosité et la clémence de Dieu, car ils déclarent obligatoire ce qu'il accomplit dans ce monde, et lui imposent les règles établies pour les châtements de la vie future. Il ne reste plus rien de la religion chez ceux qui suivent une pareille doctrine".

SAHARA

La réparation du péché par les bonnes œuvres :

Histoire d'un assassin (Laghouat) Cf. COMPRENDRE, série saumon, n° 25 du 14/1/59 "L'aumône légale", p. 11.

La réparation du péché par le repentir :

Histoire d'un assassin. (Touggourt).

"Il y avait jadis un assassin qui, après avoir commis beaucoup de crimes, voulut se convertir.

Il alla trouver un savant théologien et lui demanda s'il avait quelque chance d'obtenir son pardon auprès de Dieu. "Aucune", lui répondit le théologien. "Je puis donc désormais assassiner n'importe qui et, puisque vous me dites que la miséricorde de Dieu est fermée pour moi, je vous supprime vous aussi". Et il le tua.

Quelques jours après, il se repentit de nouveau et voulut se convertir. "Je ne désespère pas, dit-il, de la miséricorde de Dieu. Celui-là ! Qui a pu lui dire que Dieu ne me pardonnerait pas ? Je vais en consulter un autre".

Il vint donc trouver un autre savant dans une autre localité et lui dit : "J'ai assassiné beaucoup de monde. J'ai demandé à un savant si j'avais quelque chance de pouvoir obtenir mon pardon. Il m'a répondu que je n'en avais aucune. Et vous, que me dites-vous ? Puis-je espérer le pardon de Dieu?" - "Pour moi, lui répondit le savant, je ne vous enlèverai pas tout espoir de pardon, Dieu n'a chargé personne de fermer la porte de sa miséricorde. Le premier que vous avez consulté est un ignorant et non un savant. Il s'est fait le chargé d'affaires de Dieu, or Dieu n'a chargé personne de distribuer ou de refuser son pardon. Dieu pardonne et fait miséricorde à qui il veut. L'univers qu'il a créé est immense, mais sa miséricorde l'est encore davantage. Tous vos crimes ne sont qu'une goutte d'eau à côté de l'océan". - "Soyez-béni, lui dit le criminel. Vous me redonnez confiance. Dites-moi donc ce que je dois faire". - "Il vous faut, reprit le savant, quitter le pays où vous avez commis vos crimes, pour aller faire pénitence dans un autre".

L'assassin plia donc bagages et se mit en route vers le pays de la pénitence. Arrivé à mi-chemin, il mourut, mais se voyant mourir, il fit un dernier effort pour approcher du but, Sa contrition était telle qu'elle le poussa en avant pour mourir un peu plus près du lieu où il voulait faire pénitence.

Quand il fut mort, les anges intervinrent et se disputèrent à son sujet. "Il est à nous, disaient les anges du pardon. Il est tombé sur le chemin de la pénitence" - "Non, il est à nous, disaient les anges du châtement : il a commis de nombreux crimes et il est mort avant d'arriver au lieu de la pénitence".

Comme ils se disputaient, l'ange Gabriel les entendit : "Mesurez, leur dit-il, la distance qui le sépare du lieu de ses crimes et la distance qui le sépare du lieu de sa pénitence, Si vous trouvez qu'il a dépassé la moitié de la route ne serait-ce que de vingt centimètres, il doit être du nombre des bienheureux", Les anges mesurèrent donc, les distances et le trouvèrent tombé de vingt centimètres plus près du lieu de la pénitence que du lieu de ses crimes, Dieu pardonna et il fut sauvé.

Morale de l'histoire - Ne désespérez jamais de la miséricorde de Dieu. Dieu aime à pardonner et à faire miséricorde, "J'accepte, a-t-il dit, la pénitence du pécheur, s'il se repent de tout son cœur". Or Dieu ne revient pas sur ses paroles et n'agit pas en traître avec ses créatures. Celui qui a dans le cœur

une vraie contrition, Dieu ne le fera mourir qu'une fois arrivé sur la terre du pardon. Dieu sonde les cœurs et en connaît tous les secrets"¹

MYSTIQUE MUSULMANE

"Le repentir, c'est que tu te repentes de t'être souvenu d'autre chose que de Dieu, le Puissant, le Grand" (Al-Nûrî, mort en 907)

"Le repentir, c'est que tu sois à l'égard de Dieu un visage sans nuque, quand bien même tu aurais été autrefois une nuque sans visage" (Ibrahim al-Daqqâq)²



S. M. A. Comprendre 20, rue du Printemps PARIS C. C. P. : 15 263 74
--

¹ Celui qui rapporte cette histoire interrogea à son sujet l'imam de la grande mosquée de Touggourt, en 1948. L'imam la déclara tirée du livre des traditions de Bokhari, mais il pensait qu'elle datait d'avant l'Islam, du temps des Juifs, car, depuis l'Islam, l'homicide est décrété irrémissible dans le Coran (4,95), Cependant, concluait-il, si Dieu veut le pardonner, c'est son affaire.

² Ces expressions imagées nous montrent bien que retourner à Dieu c'est ne regarder que vers Lui et ne jamais plus tourner les yeux vers les créatures, L. Gardet précise "Telle est, si l'on veut, l'expression soufie de l' "aversio a creatura" et de la "conversio ad Deum" ("Mystique musulmane", Paris, Vrin, 1961, p. 151, note 13).